

Fiches Mémo sur les discriminations

Les fiches mémo et le glossaire proposés dans ce document fournissent des apports théoriques pouvant faciliter l'animation des activités en groupe, et apporter des éléments de discussion.

Sommaire

Fiche Mémo 1. Comment percevons-nous le monde ?	2
Fiche Mémo 2. Les mécanismes à l'origine des discriminations : stéréotypes, préjugés, discriminations.	5
Fiche Mémo 3. La non-discrimination, un droit humain.....	9
Fiche Mémo 4. La non-discrimination dans la loi française.	11
Glossaire	14

Fiche Mémo 1. Comment percevons-nous le monde ?

La façon dont notre esprit perçoit le monde est une combinaison de différents facteurs, qui interagissent – parfois de façon conflictuelle – pour définir nos attitudes et nos comportements. S'interroger sur la manière dont ces facteurs fonctionnent peut nous aider à comprendre l'origine et la persistance d'idées fausses et de stéréotypes, pour pouvoir ensuite mieux les déconstruire. Voici ci-dessous les descriptions de certains de ces facteurs :

Émotions

Nous réagissons toutes et tous différemment et de manière complexe aux stimulations internes ou externes.

Nos émotions peuvent très souvent guider notre comportement. La façon dont la partie de notre cerveau liée aux émotions et celle liée au raisonnement interagissent peut ainsi être comparée à un éléphant guidé par une personne. La personne qui guide l'éléphant (notre partie du cerveau qui raisonne) aura seulement un contrôle limité sur ce que fait réellement l'éléphant (nos émotions) ⁽¹⁾.

Identité

Le terme « identité » renvoie à l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes, et aux aspects de nous que nous considérons comme importants. Pour nous décrire, nous utilisons des éléments renvoyant à notre identité personnelle (qualités personnelles, rôles, relations interpersonnelles, éléments biographiques, etc.) et à notre identité sociale, découlant de notre appartenance à certains groupes sociaux (nationalité, ethnie, religion, genre, classe d'âge, métier, formation, activité de loisirs, etc.). Nous nous situons donc toujours à l'intersection de plusieurs identités, une intersection susceptible d'évoluer selon les circonstances et selon nos choix, conscients et inconscients ⁽²⁾.

Expériences vécues

Les événements et les relations que nous vivons tout au long de notre existence, ainsi que le sens donné à ces différentes expériences, peuvent façonner notre manière d'aborder les enjeux sociaux qui nous entourent. La façon dont nous nous souvenons et dont nous interprétons des événements – le récit que nous en faisons – est tout aussi importante que ce qui s'est factuellement passé. Explorer, essayer de comprendre et tenir compte des expériences vécues de notre interlocuteur peut s'avérer primordial pour développer des messages convaincants.

Valeurs

Les valeurs, pour le dictionnaire Larousse, se définissent par « ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société, et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre ». Les valeurs sont des idéaux que nous avons. Elles sont à même de guider nos pensées sur ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste, approprié ou non. Les valeurs peuvent souvent être partagées largement au sein d'une culture ou d'une communauté. Nos valeurs sont susceptibles de nous aider à donner du sens à notre vie et à juger de l'importance et de la justesse de nos décisions et actions.

Croyances

Nous définissons ici les croyances comme des idées que nous tenons pour vraies. Nous cheminons dans notre existence en construisant un ensemble de postulats sur la façon dont fonctionne le monde. Plus nous avons d'expérience sur un sujet ou avec un groupe de personnes, plus nos croyances sont enclines à prendre de la consistance et des nuances. Au contraire, quand nous n'avons que peu d'expérience avec quelque chose, nous pouvons avoir tendance à combler notre manque de connaissances en faisant des généralisations et des analogies fondées sur des expériences isolées.

La combinaison de ces différents éléments (émotions, identité, expériences vécues, valeurs, croyances) constitue ce que l'on appelle notre vision du monde.

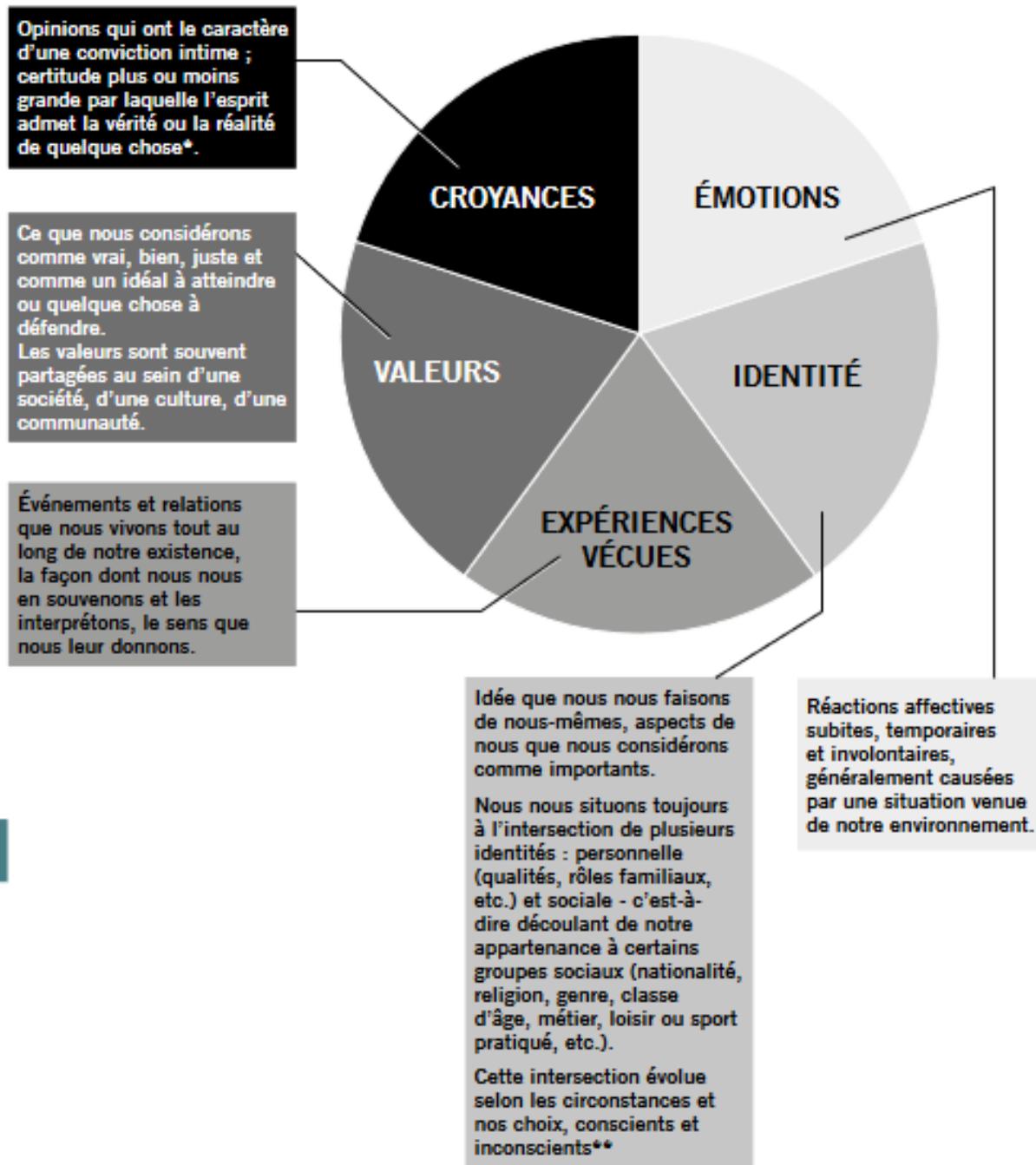
Cette vision du monde guide la perception de nos expériences ainsi que le sens que nous leur donnons. Quand un élément arrive et ne correspond pas à notre vision du monde, il peut se produire une sorte d'inconfort dans notre esprit : la dissonance cognitive. Notre cerveau va alors essayer de supprimer cette sensation désagréable en changeant le sens que nous donnons à cet événement, afin que celui-ci puisse correspondre à notre vision du monde. Ceci peut expliquer, entre autres, pourquoi il est difficile de lutter contre les stéréotypes et les préjugés, car nous pouvons interpréter une situation ou le comportement d'autres personnes de façon à les rendre conformes à notre vision du monde et la conforter.

Source : Guide « Agir contre les discours toxiques », Amnesty International France, 2019

(1) Haidt (J.), *The Happiness Hypothesis: Finding Modern Truth in Ancient Wisdom*, Basic Books, 2006

(2) Huber (J.), Reynolds (C.) (ed.) *Développer la compétence interculturelle par l'éducation*, Série Pestalozzi n°3, Éditions du Conseil de l'Europe, Janvier 2014, p. 13

NOTRE « VISION DU MONDE »



* Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

** Hubert (J.), Reynolds (C.) (Ed.), *Développer la compétence interculturelle sur l'éducation*, Série Pestalozzi n°3, Édition du Conseil de l'Europe, janvier 2014, p.13.

Fiche Mémo 2. Les mécanismes à l'origine des discriminations : stéréotypes, préjugés, discriminations.

Les stéréotypes et les préjugés font également partie de notre vision du monde.

Les **stéréotypes** peuvent se définir comme « des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements de l'ensemble des membres de certains groupes »⁽¹⁾. Même un stéréotype en apparence positif peut avoir une portée négative, s'il réduit les individus d'un même groupe à une seule dimension et les uniformise ou les « essentialise », c'est-à-dire qu'il cherche à expliquer ce que les gens font (conduites, comportements) par ce qu'ils sont (essence, nature).

L'existence de stéréotypes serait liée au fonctionnement de notre cerveau et à la façon dont ce dernier traite les informations qui nous parviennent. Les stéréotypes sont une des stratégies de notre système cognitif pour compenser nos capacités limitées à traiter l'information. L'être humain tend naturellement à classer les choses selon des caractéristiques, et il en va de même pour les individus que nous classons selon différents critères, observables ou non. On appelle cela la **catégorisation sociale**.

Caractéristiques des stéréotypes :

- Un stéréotype est caractérisé par un mélange de divers éléments de connaissance appliqués à un groupe ou à une catégorie de personnes et qui sont stockés dans notre mémoire.
- Les stéréotypes sont des idées consensuelles, socialement partagées.
- Les stéréotypes traversent souvent les époques et peuvent perdurer dans le temps.

Exemples de stéréotypes :

- « Les Roms sont des voleurs. »
- « Les Noirs sont bons en sport. »

Les stéréotypes associés à un groupe conduisent généralement à développer des préjugés envers eux.

Les **préjugés**, comme leur nom l'indique, sont « un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale »⁽²⁾.

Les préjugés sont caractérisés par leur charge affective et se matérialisent sous la forme d'attitudes. Au quotidien, ils peuvent prendre plusieurs formes et se manifester de manière consciente ou inconsciente. Les plus ordinaires sont les « micro-agressions », à savoir toutes ces petites questions, commentaires, remarques ou regards déplacés. Par exemple, c'est quand on demande à une personne racisée⁽³⁾ sa nationalité ou son origine alors qu'en fait elle est française depuis plusieurs générations.

Un autre exemple de préjugé : si j'entends partout que « les Roms sont des voleurs », je risque de développer une méfiance ou une crainte envers ces personnes et ces émotions vont alors guider mon action, comme par exemple surveiller d'autant plus mes affaires si je rencontre une personne rom.

On peut véhiculer des stéréotypes et agir sur la base de préjugés sans même s'en rendre compte, et en toute bonne foi. Un rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes de 2017⁽⁴⁾ a conclu que les personnels enseignants, de façon involontaire, reproduisent des attentes différencierées vis-à-vis des filles et des garçons.

À même niveau, les évaluations des élèves sont différentes selon leur sexe : les commentaires des bulletins de note apprécient le « travail » des filles quand les garçons « ont des capacités » inexploitées, notamment en mathématiques, véhiculant le stéréotype que les garçons seraient « naturellement » doués pour les matières scientifiques.

Les stéréotypes et les préjugés peuvent ainsi conduire à des actes discriminatoires, des **discriminations**.

En droit, une **discrimination** est un traitement inégalitaire d'une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, en raison de critères définis et dans des domaines précis couverts par la loi (emploi, logement, éducation, etc.)

À ce jour, la loi française reconnaît plus de 25 critères de discrimination.

Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions politiques, sa religion, son orientation sexuelle... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France⁽⁵⁾.

Une discrimination est **directe** lorsqu'elle est directement fondée sur un des critères définis par la loi. Une discrimination directe peut constituer un acte volontaire, intentionnellement discriminatoire envers un individu ou un groupe d'individus, mais elle peut aussi être commise de façon inconsciente, à cause des préjugés et stéréotypes.

Par exemple : on refuse un emploi à une femme parce qu'elle porte le voile, bien qu'elle soit la personne la plus qualifiée pour le poste (discrimination directe fondée sur la religion).

Une discrimination est **indirecte** quand une mesure ou une règle apparemment neutre a pour effet un traitement défavorable envers des personnes en raison d'un critère défini par la loi.

Par exemple : un employeur accorde une prime uniquement aux salariés travaillant à temps plein, alors que plus de 80 % des salariés travaillant à temps partiel sont des femmes (discrimination indirecte à raison du sexe).

En France, la [loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations](#), précise que la discrimination indirecte est « une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des [critères prohibés], un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés. » Par exemple, il est possible pour des entreprises d'interdire le port de colliers pour les employés travaillant sur des machines lourdes. Cela pourrait constituer une discrimination indirecte à l'encontre des travailleurs qui portent des colliers pour montrer leur foi. Mais cette règle est justifiée par des raisons

de santé et de sécurité. Un tribunal pourrait donc considérer la règle comme ayant un but légitime.

Comme nous l'avons vu dans la fiche mémo « Comment percevons-nous le monde ? », nous avons non pas une identité mais des identités ou une identité mouvante et plurielle. En conséquence, une même personne peut subir des discriminations sur plus d'un motif. Le concept d'« intersectionnalité » a été proposé par l'universitaire afroféministe américaine Kimberlé Crenshaw en 1989, pour parler spécifiquement de l'intersection entre le sexism et le racisme subie par les femmes africaines-américaines. Le sens du terme a depuis été élargi pour évoquer la façon dont toutes les formes de discrimination peuvent s'entrecroiser, pour montrer que la domination sociale est plurielle et pour tenter de connaître l'impact de ces discriminations⁽⁶⁾.

Avoir conscience de toutes les dimensions qui composent nos identités nous permet de mieux comprendre les différentes formes de discrimination et d'oppression que subissent les membres de différents groupes sociaux. Cela permet également de concevoir l'ancrage des injustices et des discriminations dans les structures et les relations de pouvoir.

En effet, les discriminations deviennent **systémiques** quand des institutions, des lois et des politiques publiques favorisent un système d'inégalités qui privilégie certains groupes et en opprime d'autres, selon des critères de discrimination interdits par la loi. Les contrôles discriminatoires d'identité, dits contrôles au faciès, sont une des manifestations de ces discriminations systémiques.

Sources :

Guide « Agir contre les discours toxiques », Amnesty International France, 2019

Amnesty International, publication n°8 de bref, « *Délit de faciès* », printemps 2022

(1) Légal (J.-B.), Delouvée (S.), Stéréotypes, préjugés et discriminations, Dunod, 2016

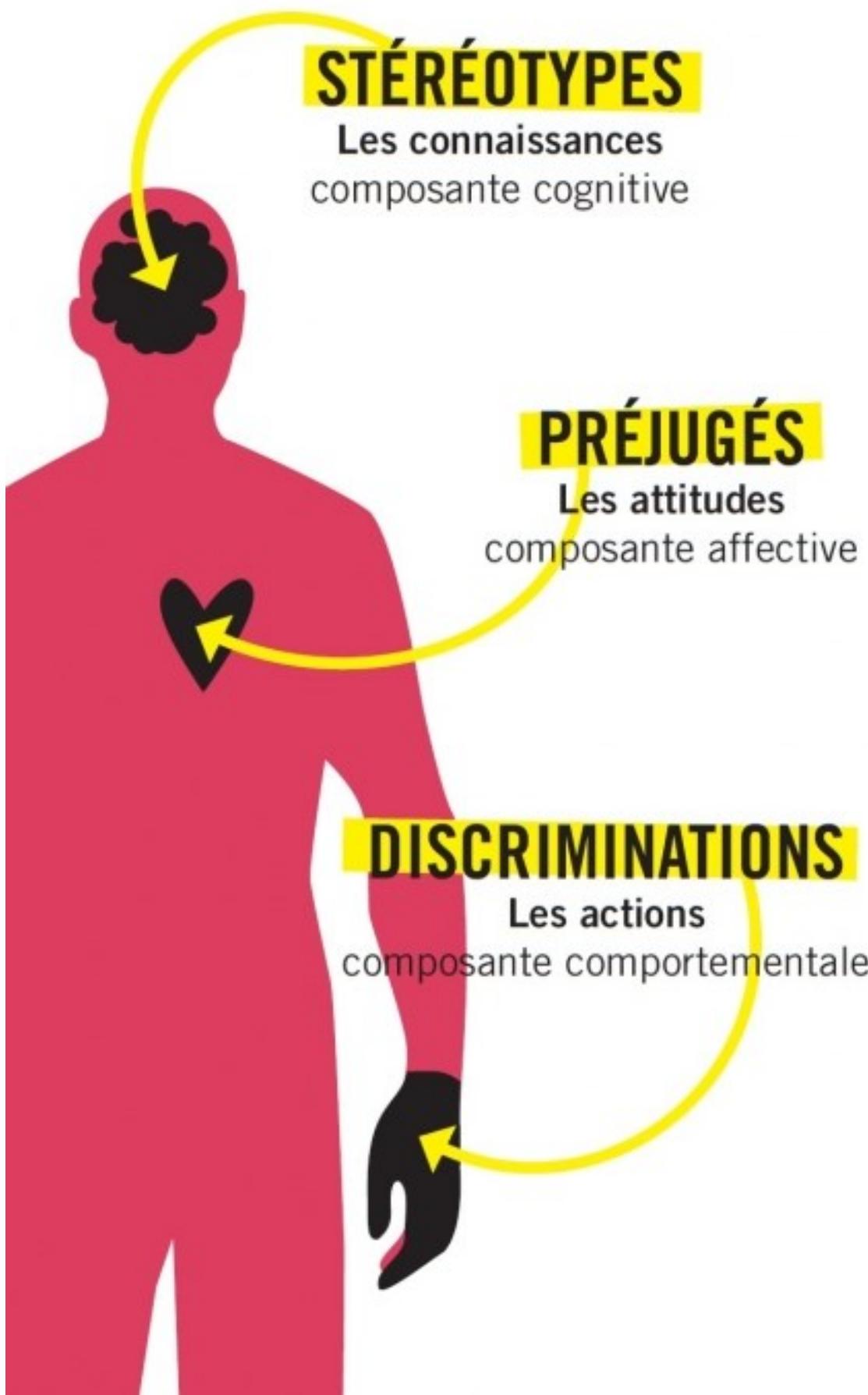
(2) Amossy (R.), Herschberg Pierrot (A.), Stéréotypes et clichés, Armand Colin, 2014, p. 22

(3) Le terme « racisé » souligne le caractère socialement construit des différences entre groupes. Cette construction sert à représenter et catégoriser des personnes ayant subi un processus de « racisation », à savoir la façon dont des personnes et des idéologies attribuent des caractéristiques raciales à des groupes construits socialement comme hiérarchiquement inférieurs.

(4) Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2017

(5) Plus d'informations sur les discriminations sur le site du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

(6) Faure (S.), « Intersectionnalité [nom] : concept visant à révéler la pluralité des discriminations de classe, de sexe et de race », Libération.fr, 2 juillet 2015



Fiche Mémo 3. La non-discrimination, un droit humain.

Différence entre égalité et non-discrimination

Une discrimination est ainsi le traitement inégal de différentes personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère interdit par la loi et dans des domaines précis couverts par la loi. Les principes de non-discrimination et d'égalité sont donc étroitement liés, mais toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. En effet, une inégalité sociale ou autre qui ne se caractérise pas par un critère et un domaine définis par la loi ne peut pas être qualifiée de discrimination. Dans certains cas, d'autres parties du droit pourront être utilisées par la justice, par exemple le droit du travail, le droit disciplinaire, le droit administratif etc.

Par exemple : une personne accède à un poste à responsabilité du fait de ses nombreux diplômes pertinents pour le poste, par rapport aux autres personnes candidates.

Dans certains pays, des mesures sont prises pour favoriser certaines populations qui souffrent d'inégalités économiques et sociales : il s'agit alors de **discrimination positive**. Elle permet de compenser ces inégalités, en se basant sur le principe d'équité plutôt que d'égalité.

Par exemple, en France :

- La loi du 10 juillet 1987 impose de réserver 6% des emplois dans les organismes publics à des travailleurs en situation de handicap ;
- En 1981, des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ont été créées dans le but de donner plus de moyens humains et financiers dans les écoles où se concentrent des élèves en difficultés scolaires et sociales ;
- La loi du 6 juin 2000, dite « loi sur la parité », oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales, sénatoriales et européennes. Cette loi vise à favoriser un accès égal aux hommes et aux femmes aux mandats électoraux.

Ne pas subir de discrimination est un droit fondamental

Le droit à la non-discrimination est intégré dans de nombreux textes de droit international, et notamment dans :

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme :**

Article 1 :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

Article 2 :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté »

Article 7 :

« Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

- **La Convention européenne des droits de l'homme :**

Article 14 :

« Interdiction de discrimination - La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

Des textes de droit international encadrent également certaines discriminations spécifiques :

- **La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR), des Nations Unies (1965)**

Cette convention vise à éliminer la discrimination raciale, qu'elle définit comme « *toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique* ». »

- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), des Nations Unies (1979)**

Cette convention vise à combattre les discriminations à l'encontre des femmes. Elle définit ces discriminations comme « *Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe, qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, des droits humains et des libertés fondamentales, dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine* ». »

Fiche Mémo 4. La non-discrimination dans la loi française.

La non-discrimination est également inscrite dans la loi française, qui interdit les 25 critères de discrimination suivants, sans hiérarchie entre eux :

- | | |
|--|--|
| 1. L'apparence physique | 15. Les opinions philosophiques |
| 2. L'âge | 16. La situation de famille |
| 3. L'état de santé | 17. Les caractéristiques génétiques |
| 4. L'appartenance ou non à une prétendue race | 18. Les mœurs |
| 5. L'appartenance ou non à une nation | 19. Le patronyme |
| 6. Le sexe | 20. Les activités syndicales |
| 7. L'identité de genre | 21. Le lieu de résidence |
| 8. L'orientation sexuelle | 22. L'appartenance ou non à une ethnie |
| 9. La grossesse | 23. La perte d'autonomie |
| 10. La situation de handicap | 24. La capacité à s'exprimer dans une langue étrangère |
| 11. L'origine | 25. La vulnérabilité résultant de sa situation économique |
| 12. La religion | |
| 13. La domiciliation bancaire | |
| 14. Les opinions politiques | |

Parmi les domaines concernés par la discrimination, on peut compter :

- L'accès à l'emploi
- L'accès au logement
- L'éducation et la formation : conditions d'inscription, d'admission, d'évaluation
- La fourniture de biens et services qu'ils soient privés ou publics : accès à une boîte de nuit, à un restaurant, à un bâtiment public, souscription d'un crédit, accès à des services sociaux...
- L'accès à la protection sociale

Par exemple :

- Une agence d'intérim a refusé de m'engager parce que j'ai 58 ans. (Critère : âge, domaine : accès à l'emploi)
- Une agence immobilière a refusé de me louer un appartement parce que mon nom a une consonance étrangère. (Critère : patronyme, domaine : accès au logement)

En France, l'auteur ou l'autrice d'un fait de discrimination encourt jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Le Défenseur des droits, autorité de lutte contre les discriminations en France

Le Défenseur des droits est une institution, indépendante de l'État, pour la défense et la promotion des droits. Crée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier **deux missions** :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée ;
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ;

Le Défenseur des droits est né de la réunion de quatre institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Près de 250 personnes travaillent au siège du Défenseur des droits, à Paris. En France métropolitaine et outre-mer, près de 500 délégués accueillent et orientent les personnes dans leurs démarches.

Les **domaines de compétences** du Défenseur des droits :

- défense des droits des usagers et des services publics
- défense et promotion des droits de l'enfant
- lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- respect de la déontologie des professionnels de la sécurité
- orientation et protection des lanceurs d'alerte

Plus d'informations sur le site du Défenseur des droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>.

Pour saisir le Défenseur des droits, rendez-vous sur :

<https://www.antidiscriminations.fr/>. Les équipes du Défenseur des droits vous accompagnent par téléphone (3928), tchat ou par un service numérique spécialisé pour les personnes sourdes ou malentendantes.

PHAROS, la plateforme pour dénoncer les discriminations en ligne

La Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recouplement et d'orientation des signalements « PHAROS » permet de signaler tout contenu illicite et à caractère discriminatoire sur Internet. Des policiers et des gendarmes traitent tous les signalements effectués par des victimes ou des témoins, afin de vérifier qu'ils constituent bien une infraction à la loi française et qui alertent ensuite les services

compétents. Une enquête est alors ouverte sous l'autorité du procureur de la République.

Pour signaler tout contenu illicite ou discriminatoire en ligne : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

Glossaire

Catégorisation sociale

Processus psychologique qui tend à ordonner l'environnement social en fonction d'un classement prédéterminé.

Source : dictionnaire du Larousse

Crime de haine

Un crime de haine est une atteinte à une personne ou à ses biens fondée sur une motivation discriminatoire, c'est-à-dire commise en raison de son appartenance, réelle ou supposée, à un groupe particulier (religieux, éthique, lié au genre ou à l'orientation sexuelle etc.).

Source : livret *Agir contre les discours toxiques*, Amnesty International France

Discrimination

En droit, une discrimination est un traitement inégalitaire d'une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...) et relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

À ce jour, la loi française reconnaît plus de 25 critères de discrimination, notamment les suivants : l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée, à une ethnité, une nation ou une prétendue race, la grossesse, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, l'activité syndicale, les opinions philosophiques, les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, l'apparence physique, la situation de famille, le patronyme, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie, la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire.

Source : le Défenseur des droits

<https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre- discriminations>

Discrimination raciale

Une discrimination raciale, discrimination en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau, désigne tout acte, comportement ou pratique qui, au nom de ces particularités, traite une personne de manière inégale et injustifiée, l'humilie, la menace ou met en danger sa vie.

Source : Amnesty International, publication n°8 de bref, « *Délit de faciès* », printemps 2022

Discrimination systémique

La discrimination systémique est un ensemble de règles juridiques, de politiques, de pratiques ou d'attitudes culturelles prédominantes dans le secteur public ou le secteur privé qui créent des désavantages relatifs pour certains groupes, et des priviléges pour d'autres groupes.

Source : Comité des droits sociaux, économiques et culturels de l'Organisation des Nations unies

La discrimination structurelle se définit comme les règles et normes, procédures, démarches et comportements habituels des institutions et autres structures de la société qui, consciemment ou inconsciemment, empêchent certains groupes ou individus de bénéficier de l'égalité des droits et de l'égalité des chances et les désavantagent au final par rapport à la majorité de la population. La discrimination systémique porte plusieurs noms dans la littérature, notamment « discrimination structurelle », « discrimination institutionnelle » et « discrimination systématique ». Elle n'est pas spécifiquement définie dans la législation internationale ou européenne.

Source : Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe

Droits humains

Les droits de l'Homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits de l'Homme incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits de l'Homme sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Source : Nations unies

<https://www.un.org/fr>

« Droits de l'Homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, en parlant de « droits de l'homme » dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. C'est pourquoi Amnesty International a décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997.

Égalité

L'égalité correspond à des situations identiques ou équivalentes, entre individus, face aux droits qu'ils peuvent revendiquer, face aux conditions d'existence et face aux ressources rares auxquelles ils peuvent prétendre (emploi, prestige social, etc.).

Source : *Regards croisés*, Partie 6. Justice sociale et inégalités, chapitre 10.

Égalité de traitement

Démarche assurant un traitement totalement égal entre les personnes, sans prise en compte de leurs différences.

Source : *Chronique de la discrimination ordinaire*, Petit glossaire, de Vincent Edin et Saïd Hammouche

Équité

Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle.

Source : dictionnaire du Larousse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a9quit%c3%a9/30712?q=%c3%a9quit%c3%a9#30627>

Principe selon lequel chacun peut prétendre à un traitement juste, équitable et raisonnable. La base de l'équité est une culture d'inclusion qui se fonde sur des procédés de traitement méritocratique.

Source : *Chronique de la discrimination ordinaire*, Petit glossaire, de Vincent Edin et Saïd Hammouche

Essentialisme

Philosophie qui considère qu'il existe des essences propres à chaque chose, à chaque être.

Source : dictionnaire du Larousse

Au cours de l'histoire, nous avons été classés et classées dans des catégories en fonction de nos traits physiques. A chaque catégorie ont été associés des caractères moraux, psychologiques ou comportementaux dont nous ne pourrions pas nous défaire et qui se transmettraient de génération en génération. Ce phénomène – l'essentialisation – nous réduit à ces composantes quand bien même elles ne seraient pas vraies.

Ainsi, l'essentialisation érige entre les êtres humains des barrières invisibles et infranchissables. Aujourd'hui, l'essentialisation porte sur des critères comme la religion, l'origine géographique ou la culture.

Source : livret *Déconstruire le racisme et les discriminations – un guide pratique destiné aux élèves de niveau secondaire*, 2019, UNESCO

Genre

Le genre est une construction sociale qui correspond aux caractéristiques communément attribuées à des individus, en fonction de leur sexe biologique. Cette construction varie en fonction des cultures et peut évoluer ou être modifiée.

Source : livret *Agir contre les discours toxiques*, Amnesty International France

Homophobie

L'homophobie (du grec homo = identique et phobos = peur) est un rejet violent de l'homosexualité.

Source : Amnesty International France

<https://www.amnesty.fr/focus/homophobie>

Identité

Le terme d'identité renvoie à l'idée qu'une personne se fait d'elle-même et aux aspects de soi qu'elle considère comme significatifs et importants.

Source : *Développer la compétence interculturelle par l'éducation*, Série Pestalozzi No. 3, Éditions du Conseil de l'Europe, janvier 2014, p.13

Inaliénabilité des droits

Inaliénable signifie que les droits humains ne peuvent être retirés en aucune circonstance, pas même dans des situations d'urgence ou en temps de guerre. Ils sont inséparables de l'existence de l'individu ou la personne qui, du simple fait d'être un être humain, se voit octroyer ces droits.

Indivisibilité des droits

Indivisible signifie que les droits sont interdépendants et intimement liés et que la privation d'un droit empêche la jouissance pleine et entière de tous les autres droits. De même, la réalisation d'un droit contribue à l'exercice d'autres droits. Tous les droits humains ont la même importance. Personne ne peut décider que certains droits importent plus que d'autres.

Inégalité

Caractère, état de choses ou de personnes inégales entre elles.

Source : dictionnaire du Larousse

Intersectionnalité (ou discrimination intersectionnelle)

Le concept d'« intersectionnalité » a été proposé par l'universitaire afroféministe américaine Kimberlé Crenshaw en 1989 pour parler spécifiquement de l'intersection entre le sexism et le racisme subie par les femmes africaines-américaines. Le sens du terme a depuis été élargi pour évoquer la façon dont toutes les formes de discrimination peuvent s'entrecroiser, pour montrer que la domination sociale est plurielle et pour tenter de connaître l'impact de ces discriminations.

Source : livret *Agir contre les discours toxiques*, Amnesty International France

L'intersectionnalité est la reconnaissance du fait que la discrimination structurelle, par exemple basée sur le sexe, le genre, l'origine ethnique, la classe, la caste ou tout autre critère, ne fonctionne pas de manière isolée. Les personnes peuvent subir d'autres formes de discrimination en raison d'une combinaison de différentes formes de discrimination dont ils font l'objet.

Source : Amnesty International

Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle est la propension de chaque personne à se sentir profondément attirée émotionnellement, affectivement et/ou sexuellement par d'autres personnes de genre différent, du même genre ou de plusieurs genres.

Source : livret *Agir contre les discours toxiques*, Amnesty International France

Préjugés

Les préjugés, comme leur nom l'indique, sont « un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorisation sociale ».

Les préjugés sont caractérisés par leur charge affective et se matérialisent sous la forme d'attitudes.

Source : *Stéréotypes et clichés*, de Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot, éditions Armand Colin, 2014, p.22

Race

Le droit international n'accrédite pas la théorie de plusieurs races humaines distinctes. Si la race n'existe pas biologiquement, elle est néanmoins réelle en tant que groupe social donnant lieu à de la discrimination, de l'exploitation, de la violence et de la stigmatisation à l'encontre d'autres groupes. La race est l'un des fondements juridiques de la discrimination.

Source : Amnesty International, publication n°8 de *bref*, « *Délit de faciès* », printemps 2022

Racisme

Le racisme est une construction sociale, voire une idéologie, qui classe les personnes dans des groupes prétendument biologiques appelés « races » en fonction de leur appartenance à une ethnie réelle ou supposée, à un État ou à une religion, et qui établit une hiérarchie entre ces groupes.

Source : Amnesty International, publication n°8 de *bref*, « *Délit de faciès* », printemps 2022

Sexe

Le sexe est un élément biologique. Il s'agit de l'ensemble des attributs et caractères biologiques et reproducteurs d'un individu. Les caractéristiques sexuelles sont des traits physiques ou organes susceptibles d'indiquer le sexe biologique d'un individu. L'identité de genre peut différer du sexe qui a été assigné à des personnes à la naissance. Elles sont ainsi vulnérables à de nombreuses discriminations dans leur vie quotidienne.

Source : livret *Agir contre les discours toxiques*, Amnesty International France

Sexisme

Attitude discriminatoire fondée sur le sexe.

Source : encyclopédie du Larousse

<https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/sexisme/91617>

Stéréotypes

Les stéréotypes sont « des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes ».

Source : *Stéréotypes, préjugés et discriminations*, de Jean-Baptiste Légal et Sylvain Delouvée, éditions Dunod, 2016

Universalité des droits

Universalité signifie que les droits humains s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés « sans distinction aucune, notamment de race, de

couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits humains ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.

Xénophobie

Hostilité systématique à l'égard des étrangers, de ce qui vient de l'étranger.

Source : encyclopédie du Larousse

<https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/x%C3%A9nophobie/102567>